

Adresses utiles

AVEC 3 300 EUROS D'ÉCONOMIE,
PRENEZ LE LARGE.



Aped

L'Appel Pour une Ecole Démocratique (Aped), mouvement de réflexion et d'action, analyse et combat notamment le poids de la publicité à l'école. Comment ? Dans sa revue trimestrielle, son site, des communiqués, des conférences ou des journées d'étude sur la démocratisation de l'enseignement et tous les problèmes connexes.

Av. des Volontaires 103 - 1160
Bruxelles - 02 735 21 29 -
aped@ecoledemocratique.org -
www.ecoledemocratique.org

CRIOC

Le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC) a publié de nombreux articles, prises de position, recherches et analyses sur la publicité, ses impacts environnementaux, son emprise sur les consommateurs, ses liens avec le développement durable...

Paepsem Business Park -
Boulevard Paepsem 20 - 1070
Bruxelles - 02 547 06 11 -
www.crioc.be

Equipes populaires

Les Equipes Populaires, mouvement de citoyens, rassemblent 120 groupes d'action locale ou de réflexion. Il mène les campagnes « Notre cerveau n'est pas à vendre » et « Crédit facile... n'aurez pas n'importe quoi ! ». Au programme : animations, formations, outils pédagogiques, revendications...

Vous trouverez sur le site www.cerveaupasavendre.be : un concours de détournement de publicités, des outils, des liens utiles...

Rue de Gembloux 48 - 5002
Namur - 081 73 40 86 -
equipes.populaires@e-p.be -
www.e-p.be

GSARA

Le GSARA, organisme d'éducation permanente, est divisé en quatre entités régionales, qui effectuent du travail de proximité, généralement dans les quartiers populaires ou avec des publics fragilisés : animation d'ateliers (vidéo, radio, photo, multimédia, etc.), formation à l'outil audiovisuel, animation de débats citoyens, etc. Le GSARA développe chaque année une grande campagne de sensibilisation aux impacts publicitaires : concours de scénarios, outils pédagogiques et juridiques, dossier dans leur revue « Cause toujours » et surtout l'incontournable site www.parapub.org

Rue du Marteau 26 - 1210
Bruxelles - 02 218 58 85 -
info@gsara.be - www.gsara.be

Inter-Environnement

Les fédérations environnementales Inter-Environnement Wallonie (IEW) et Bruxelles (IEB) publient de nombreux articles sur les liens entre publicité et environnement, font pression, décryptent fréquemment des publicités mensongères ou néfastes en matière d'environnement et

organisent des pétitions (pour supprimer la publicité pour les voitures et les voyages en avion, par exemple).

IEW- Bd du Nord 6 - 5000 Namur -
081 25 52 80 - iew@iewonline.be -
www.iewonline.be

IEB - Rue du Midi 165 - 1000
Bruxelles - 02 223 01 01 -
info@ieb.be - www.ieb.be

RAP

L'association belge Résistance à l'Aggression Publicitaire (RAP) organise ou soutient des actions médiatiques de lutte contre les excès publicitaires, alimente la réflexion (notons leur dossier sur « la pub à l'école ») et donne de nombreux conseils pour combattre l'invasion publicitaire. Leur site est une mine d'infos. r.a.p@antipub.be - www.antipub.be

Réseau Eco-consommation

Le Réseau Eco-consommation vise à encourager des comportements de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé. Il a organisé, en partenariat avec IEW, Respire et le GSARA, un séminaire associatif sur l'impact écologique de la publicité, le 15 décembre 2006 à Namur (traces sur www.ecoconso.be > Thèmes : autres > Publicité). A lire également, le dossier « publicité » de L'Art d'éco... consommer n° 22. Av. Cardinal Mercier 59 - 5000 Namur - 081 730 730 - info@ecoconso.be - www.ecoconso.be

Respire

L'asbl Respire prône une consommation raisonnable et responsable et œuvre pour libérer l'espace public de la publicité commerciale. Elle interpelle médias et politiques, organise des rencontres, réalise des études et dossiers sur le fonctionnement du système publicitaire. Vous trouverez sur leur site foison d'articles de fonds, d'analyses, de trucs et astuces, de propositions d'actions...

Rue Bruyère Saint Jean 49 - 1410
Waterloo - 02 647 07 60 (après 19h) -
jeanbaptistegodinot@scarlet.be -
www.respire-asbl.be

Plateforme publicité

Une « plateforme sur la place de la publicité dans l'espace public » a récemment vu le jour, à l'initiative de Respire, Consoloisirs et des Equipes Populaires. Elle a été rejointe par une quinzaine d'associations : Attac Wallonie-Bruxelles, CJEF, CRIOC, Culture et Développement, Femmes Prévoyantes Socialistes, Grappe, GSARA, Indymédia, Inter-Environnement Wallonie et Inter-Environnement Bruxelles, Ligue des Familles, MOC, Réseau IDée et Vie féminine. Ces associations se rencontrent régulièrement pour, ensemble, sensibiliser l'opinion publique et le monde politique et favoriser des initiatives créatives. La plateforme est ouverte à d'autres associations et individus partageant les mêmes objectifs.

Education aux médias

Plusieurs organismes spécialisés en éducation aux médias proposent des animations, formations, outils pédagogiques, accompagnements de projet sur la question de la publicité.

Pour la comprendre, l'analyser, en jouer et la décoder. Citons :

Media animation - Av. E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles - 02 242 57 93 - info@media-animation.be - www.media-animation.be

CTV Média - Rue Félix de Keuster 60 - 1150 Bruxelles - 02 735 22 77 - info@ctv.be - www.ctv.be

Centre Audiovisuel Liège - Rue Beeckman 51 - 4000 Liège - 04 232 18 81 - cav.liege@sec.cfwb.be - www.cavliege.be

Par ailleurs, le **Conseil de l'Éducation aux Médias (CEM)** du Ministère de la Communauté française est composé de personnes représentatives des médias et du monde de l'enseignement tous réseaux confondus. Sur www.cfwb.be/cem > Publications, vous trouverez de nombreuses brochures à destination des enseignants. 02 413 35 08 - cem@cfwb.be

Education relative à l'environnement

De nombreuses associations d'éducation à l'environnement abordent, dans l'une ou l'autre de leurs activités (animation, formation, stage...), le lien entre publicité et environnement, généralement via la question de la consommation. Vous trouverez leurs descriptifs et coordonnées complètes sur le site www.reseau-idee.be
>Adresses utiles ; ou en contactant le Réseau IDée : 02 286 95 70 - info@reseau-idee.be.

Citons notamment :

- ➔ Le **CRIE de Liège** et ses animations « Les étiquettes à la loupe », « A la récré qu'est-ce que tu bois », « Achats malins »..., ainsi que ses formations.
04 250 75 00 - www.crieliège.be
- ➔ Le **CRIE de la Forêt d'Anlier**, dans sa malle des Consomm'acteurs, propose aux 9-99 ans un atelier qui porte sur la pub.
063 42 47 27 - www.crieanlier.be
Par ailleurs, les 11 CRIE répartis aux quatre coins de la Région wallonne ont reçu la nouvelle malle pédagogique Rouletaboule, dans laquelle un quartier est consacré à la consommation et donc à la pub.
Cellule des CRIE - 081 33 51 21 - www.crie.be
- ➔ **Coren**, propose des animations sur « La consommation et les enjeux environnementaux » et a organisé en 2005 une journée d'information « Distributeurs à l'école : qu'en penser ? ».
02 640 53 23 - www.coren.be
- ➔ **Espace Environnement** et son équipe « prévention des déchets » accompagne l'élaboration d'une stratégie de réduction des journaux toutes-boîtes et des courriers non adressés.
071 300 300 - www.espace-environnement.be
- ➔ **Empreintes** organise fin août 2008 une formation pour les 16-25 ans : « Les jeunes et la consommation : le bien-être à quel prix ? »
Notons aussi son Certificat d'exemption de cadeau.
081 22 96 28 - www.empreintesasbl.be
- ➔ Le **Petit Foriest**, dans son action d'éducation nutritionnelle, propose une activité sur le décodage de la publicité.
067 79 01 12 - www.petitforiest.net
- ➔ **Rouletabille** se déplace dans les écoles primaires avec un module d'animation qui propose de réfléchir à la publicité, ses mécanismes, ses impacts dans notre vie et sur la planète.
085 61 36 36 - rouletabille@swing.be
- ➔ **Tournesol** (Bruxelles) et son animation sur Saint-Nicolas ou sur l'empreinte écologique.
02 675 37 30 - www.tournesol-zonnebloem.be

Sur le web

- www.lalliance.fr/xmedia/atelier_BVP : découvrez 30 pubs mises à l'index
- www.ecopublicite.com : EcoPublicité est un outil de mesure qui permet d'évaluer la performance environnementale d'une campagne de publicité du point de vue des moyens utilisés
- <http://blog.demonteursdepub.be> : nombreux articles sur les excès de la pub
- www.consoloisirs.be : site de Bernard Hennebert, animateur, journaliste et auteur de « Mode d'emploi pour téléspectateurs actifs »
- www.casseursdepub.org : de quoi outiller son esprit critique par des publications, des campagnes, des affiches, des vidéos...
- www.marketing-alternatif.com : exemples de nouveaux supports et événements publicitaires
- www.media-awareness.ca : réseau québécois d'éducation aux médias, vaste gamme de ressources pour développer l'esprit critique des jeunes à l'égard des médias



A qui se plaindre?

Ministère des Affaires économiques

La Direction générale Contrôle et Médiation du Ministère des Affaires économiques est compétente pour contrôler et sanctionner les infractions aux dispositions des lois à caractère économique, notamment la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur. Vous souhaitez vous plaindre d'une publicité ? Écrivez-leur ! (lire aussi p.16 et p.17).

WTC III - Boulevard Simon Bolivar 30 -1000 Bruxelles - 02 277 54 85 - eco.inspec.fo@economie.fgov.be - www.mineco.fgov.be

JEP

Le Jury d'Éthique Publicitaire (JEP) est l'organe d'autodiscipline du secteur de la publicité en Belgique. Il regroupe les associations représentatives du secteur de la publicité et, depuis janvier 2008, des représentants des consommateurs (Test-Achats). Le Jury a pour mission d'examiner la conformité des messages publicitaires en se fondant sur les lois et les codes d'autodiscipline. Le JEP ne dispose pas de pouvoir contraignant. Il remet des avis et des recommandations.

Av. Louise 120 bte 5 - 1050 Bruxelles - 02 502 70 70 - info@jep.be - www.jep.be

Pub à l'école

Une commission d'avis « pub » vient de voir le jour (*lire article p.7*). Composée de différents représentants du monde scolaire, elle est chargée de vérifier les infractions à l'article 41 du Pacte Scolaire, interdisant les activités commerciales dans les écoles. Elle remet un avis au gouvernement. Qui peut saisir ou informer la Commission ? Les directions, les Pouvoirs Organisateurs, les syndicats d'enseignants et les associations de parents. Un individu - prof ou parent - doit donc passer par ces intermédiaires.

Lise-Anne Hanse - Directrice générale de l'enseignement obligatoire et Présidente de la Commission pub - Ministère de la Communauté française - Rue Lavallée 1 - 1080 Bruxelles

Pour avoir un aperçu de la législation en matière de publicité, rendez-vous sur www.respire-asbl.be >Documents >Législation